



**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAIN,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

Le comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce comité syndical. Il constate que le quorum est atteint.
Le comité syndical nomme Monsieur Jean-Michel BOUHIN, secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.

ADMINISTRATION GENERALE

N°2025-28 Révision du SAGE – avis du SmageAa

Monsieur MEQUIGNON présente la délibération.

Le SAGE de l'Audomarois a été approuvé une première fois en 2005. Il a fait l'objet d'une révision en 2013 puis une révision partielle en 2022 pour actualiser la règle I et permettre une gestion plus dynamique des volumes d'eau prélevables, en priorisant les usages domestiques.

Aujourd'hui, la Commission Locale de l'Eau a engagé une nouvelle révision complète du document. Le projet de SAGE révisé a été approuvé par la CLE lors de sa séance du 4 mars dernier. Vous avez pu consulter ce projet en ligne.

Le SmageAa, en tant que structure porteuse du SAGE et acteur clé de sa mise en œuvre est sollicité pour formuler un avis sur ce projet.

Les principales évolutions consistent en l'intégration de plusieurs cartographies informatives sur les secteurs où les phénomènes d'érosion/ruissellement impactent les milieux aquatiques, l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau, les Zones à Enjeu Environnemental et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes.

En outre, les zones humides à enjeux ont été catégorisées en vue de définir leurs fonctionnalités et d'orienter les pétitionnaires vers des sites pouvant bénéficier d'une valorisation dans le cadre des projets de compensation.

Les volumes disponibles ont été définis pour le sous bassin versant Aa amont.

Une notice d'intégration des dispositions et règles du SAGE aux documents d'urbanisme est également définie en annexe afin d'apporter une vue globale et synthétique des différents éléments à prendre en compte dans les SCoT et les PLUi.

Le projet de SAGE intègre la nécessité d'une coordination renforcée entre bassins versants, d'une meilleure articulation avec les outils de planification territoriale, et d'une réponse adaptée aux nouvelles contraintes hydrologiques. Les enjeux de sobriété, de résilience et de préservation des ressources sont au cœur de cette nouvelle feuille de route.

En conclusion, ce projet de SAGE révisé constitue un cadre actualisé et cohérent pour une gestion intégrée de l'eau sur le territoire de l'Audomarois. Il s'inscrit dans la continuité des précédentes versions, tout en confortant les dynamiques de coopération et de gouvernance déjà en place.

A cet effet, les membres du comité syndical du SmageAa ont émis un avis favorable, à l'unanimité des voix, sur le projet de SAGE de l'Audomarois présenté en révision.

FINANCES

N°2025-29 Adoption du Compte de gestion 2024

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération.

Le Comité Syndical du SmageAa, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux

différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

C'est pourquoi, le Comité Syndical du SmageAa a adopté le compte de gestion 2024 à l'unanimité des voix.

N°2025-30 Compte Administratif 2024

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération et Monsieur Mathieu PRUVOST prend le relais.

Le compte administratif du budget 2024 peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT 002	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT 001	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		465 794,25		784 041,03		1 249 835,28
Part affectées		427 694,25				427 694,25
Opérations de l'exercice	1 720 567,78	1 819 069,43	1 103 017,27	953 739,10	2 823 585,05	2 772 808,53
Totaux	1 720 567,78	1 857 169,43	1 103 017,27	1 737 780,13	2 823 585,05	3 594 949,56
Résultat exercice 2024		136 601,65		634 762,86		771 364,51

Excédent de financement **634 762,86 €**

Restes à réaliser dépenses **3 701 477,84 €**

Restes à réaliser recettes **1 272 932,32 €**

Besoin total de financement **- 1 793 782,66 €**

Le Comité Syndical, après la sortie du Président, a voté le compte administratif 2024 du SmageAa à l'unanimité des voix.

N°2025-31 Affectation du résultat 2024

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération.

Le compte administratif fait apparaître un résultat en fonctionnement et en investissement ainsi que des restes à réaliser.

Résultat de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA n-1)	38 100,00
Résultat à affecter	136 601,65
Résultat d'Investissement	
Résultat de l'exercice antérieur reporté (ligne 001 du CA n-1)	784 041,03
Résultat affecté (ligne 1068)	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	3 701 477,84
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 272 932,32
Besoin de financement	1 793 782,66
Excédent de financement	

Il convient d'affecter ces résultats.

Le résultat de fonctionnement sera affecté comme suit :

Au compte 1068 en Recette d'Investissement	24 723,83
Au compte 002 en Excédent de fonctionnement reporté	111 877,82

Pour information, le résultat d'investissement est reporté	
Au compte 001 en excédent d'investissement reporté	634 762,86

Le Comité Syndical du SmageAa a voté pour l'affectation du résultat 2024 à l'unanimité des voix.

N°2025-32 Budget supplémentaire 2025

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération.

Après l'adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Le **budget primitif** 2025 présente 3 211 587,66 € en dépenses et 3 214 976,00 € en recettes, en fonctionnement.

Pour l'investissement, il présente 9 600 670,88 € en dépenses et 12 040 418,59 € en recettes.

Outre l'affectation du résultat et des restes à réaliser, cet excédent permet de prévoir les inscriptions budgétaires qui vous ont été indiquées dans le projet.

Le **budget supplémentaire** 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 275 853,82 € en fonctionnement.

Pour l'investissement, il présente 13 512 412,26 € en dépenses et 13 978 837,60 € en recettes.

Le Comité syndical a voté le budget supplémentaire ci-dessus à l'unanimité des voix et a autorisé le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

RESSOURCES HUMAINES

N°2025-33 Contrats de projets - MIRAPI

Madame Estelle DOUTRIAUX présente la délibération.

Le dispositif expérimental « mieux reconstruire après inondation », MIRAPI, prend fin au 31 août 2025 (date des dernières demandes de subvention).

En 2024, le SmageAa a créé 3 postes pour accroissement temporaire d'activité pour la mise en œuvre de cette opération. Lors de la mise en place, les implications et délais engagés n'étaient pas déterminés précisément.

A ce jour, le SmageAa a enregistré plus de 1600 demandes de diagnostic, et mène plus de 600 dossiers de travaux pour les particuliers. Le nombre de dossier de travaux à suivre pourrait atteindre 1000.

Vu la complexité des dossiers à la fois techniques et financiers, vu la quantité de dossiers à traiter, le SmageAa poursuivra la mise en œuvre du dispositif MIRAPI jusqu'au 31 décembre 2026, dans le cadre de subventions sollicitées avant le 31 août 2025.

Pour mener à bien ce projet, le maintien des emplois dédiés sera nécessaire.

Les postes seront occupés par des agents contractuels recrutés dans le cadre d'un contrat de projet. Il s'agit d'emplois non permanents à temps complets. La durée des

contrats est celle du dispositif MIRAPI et de sa mise en œuvre, soit jusque fin décembre 2026. La durée des contrats sera adaptée selon la durée du projet.

Ces contrats concernent 3 postes : 1 assistant.e administratif.ve Inondations et 2 diagnostiqueur.euses

A cet effet, les membres du comité syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- recruter un.e assistant.e administratif.ve Inondations et signer le contrat de projet pour la durée du projet MIRAPI.
- recruter deux diagnostiqueurs.euses et signer les contrats de projet pour la durée du projet MIRAPI.
- Signer les éventuels avenants aux contrats,
- rémunérer les agents sur la base de la grille indiciaire respectivement des adjoints administratifs et techniciens en vigueur ;
- autoriser l'application du régime indemnitaire RIFSEEP selon les critères professionnels tels que définis dans la délibération 2022-23 du 10 novembre 2022,
- positionner l'emploi contractuel d'assistant.e administratif.ve Inondations dans le groupe de fonctions n°2 de la catégorie C – adjoint administratif, et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés,
- positionner les emplois contractuels de diagnostiqueurs.euses dans le groupe de fonctions n°3 de la catégorie B - techniciens, et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés,
- leur rembourser les frais de mission sur la base du décret en vigueur.
- Les autoriser à utiliser les véhicules du SmageAa.
- leur faire bénéficier des avantages sociaux (titres restaurant, CNAS, participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.

Monsieur Alain MASSEZ demande si une fin de travaux prévue pour 2026 est cohérente au vu des travaux déjà réalisés chez les sinistrés.

Monsieur Alain MEQUIGNON lui répond qu'on ne peut pas vraiment savoir. On le sait au fur et à mesure car il y a des gens qui font les diagnostics et ne vont pas plus loin, ceux qui font le diagnostic et se débrouillent par eux-mêmes et ceux qui font le diagnostic et passe par le SmageAa.

Monsieur Bernard HIBON demande si le matériel et la fourniture de batardeaux suit bien.

Monsieur Alain MEQUIGNON dit qu'au début ça a été compliqué mais ça va.

Monsieur Benoît ROUSSEL explique qu'avec la démarche simplifiée ça fonctionne bien. Le seul souci qu'il peut y avoir c'est le planning chargé des entreprises.

Monsieur Alain MEQUIGNON dit que si la demande a été faites au début, ils seront servit plus vite que ceux qui ont fait une demande tardive.

PREVENTION DES INONDATIONS

N°2025-34 Résilience des casiers du marais – convention avec la 7ème Section des Wateringues

Monsieur Mathieu PRUVOST présente la délibération.

Le marais audomarois est un marais habité et cultivé. La gestion hydraulique s'est construite autour de système en casiers fermés ou non. Cette gestion hydraulique est privée. Elle est rarement collective : un occupant se charge de la gestion. Les autres

occupants sont peu informés, ce qui débouche sur une forte incompréhension notamment lors des crues.

Afin de répondre aux préoccupations des habitants de ces casiers, le SmageAa a proposé 2 fiches actions dans l'avenant 4 du PAPI.

Ces actions se feront par une animation locale portée par le SmageAa et réalisée par la 7^{ème} section des Wateringues et consisteront à :

- Accompagner les habitants pour définir des modalités d'organisation par casiers.
- Proposer aux gestionnaires des solutions pour améliorer le fonctionnement technique du casier.

Pour réaliser cette animation il est proposé que le SmageAa conventionne avec la 7^{ème} section des Wateringues. Les frais engagés pour cette animation sont estimés à 69 000 € sur 3 ans maximum.

Le financement de cette animation sera recherché auprès de l'Etat et du Conseil Régional des Hauts de France.

Les membres du comité syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- ▶ Signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants,
- ▶ Engager les dépenses inhérentes à cette opération,
- ▶ Effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- ▶ Prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien cette opération.

Monsieur Frédéric SABLON explique que les anciens gestionnaires vieillissent et que les nouveaux habitants ne s'en occupent plus. Un bureau d'études a été engagé afin de créer un document afin de répertorier les procédures.

Monsieur Alain MEQUIGNON ajoute que c'était un savoir-faire qui se transmettait de génération en génération. Mais il n'y a plus le savoir-faire d'avant.

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

N°2025-35 Espace de bon fonctionnement des cours d'eau – adoption de la cartographie

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération.

Le (SDAGE) Artois-Picardie 2022-2027 introduit de nouvelles dispositions avec lesquelles les territoires de SAGE doivent se mettre en compatibilité.

Parmi celles-ci, la disposition A-5.1 prévoit la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement ou EBF des cours d'eau. Cette disposition confie aux collectivités compétentes en matière de GEMAPI la réalisation de la cartographie de cet espace, en priorité sur les bassins versants à enjeux identifiés par les Commissions Locales de l'Eau (CLE). Cette cartographie doit être finalisée à l'échéance du SDAGE et annexée aux SAGE concernés, notamment lors de leur adoption ou de leur révision. Les documents d'urbanisme devront ensuite intégrer ces périmètres au titre de leur compatibilité avec les SAGE.

Dans ce cadre, le SmageAa, en sa qualité de compétent en matière de GEMAPI, a engagé un travail de définition de l'EBF sur les cours d'eau du bassin versant de l'Aa, de Bourthes à Arques. Cette démarche a été conduite en étroite collaboration avec la Commission Locale de l'Eau. L'espace ainsi défini prend en compte les enjeux liés au bon fonctionnement des cours d'eau, notamment sur les plans morphologique, hydrologique, biogéochimique et écologique.

La méthodologie est présentée en détail dans le rapport transmis.

La cartographie de l'EBF, réalisée à l'échelle du 1/25 000, concerne 35 communes du bassin versant. Elle a été présentée aux élus des territoires concernés au cours de réunions locales, afin de recueillir leurs observations et d'assurer une bonne

appropriation du dispositif. Cette cartographie a vocation à être annexée au SAGE de l'Audomarois, actuellement en cours de révision.

Les membres du Comité syndical ont émis un avis favorable sur la délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement ainsi défini sur les cours d'eau de l'Aa et de ses affluents.

N°2025-36 Sensibilisation aux enjeux du SAGE – interventions pédagogiques en classe ou sur le terrain

Madame Estelle DOUTRIAUX présente la délibération.

Depuis 2017, le SmageAa propose une offre d'animations pédagogiques à la Maison du Papier, à destination des groupes scolaires accueillis sur réservation.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a mis en place un appel à projets intitulé "Fenêtres sur l'eau", à destination des classes de l'enseignement primaire et du collège.

La CAPSO se porte candidate en tant que structure-relais pour les établissements scolaires qui seraient intéressés. Elle mobilise les acteurs de la pédagogie à l'environnement du territoire pour proposer aux établissements scolaires un parcours pédagogique adéquate.

Dans ce cadre, le SmageAa souhaite proposer des animations à destination des établissements intéressés, avec une mise en œuvre possible dès la rentrée scolaire 2025/2026. A titre exceptionnel, ces interventions pourraient se dérouler en classe dans les établissements scolaires ou périscolaires du territoire du SAGE de l'Audomarois, ou sur le terrain, selon les projets retenus. Les interventions se feront au tarif du catalogue.

Les membres du comité syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- apporter son soutien au développement d'un parcours pédagogique dans le cadre de l'appel à projets "Fenêtres sur l'eau" de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
- engager les échanges avec les partenaires concernés (CAPSO ou autre structure-relais, établissements scolaires, Agence de l'Eau...) et élaborer une première proposition d'animations pour l'année scolaire 2025/2026.
- autoriser les agents du SmageAa à intervenir dans les établissements scolaires ou périscolaires du territoire ou sur le terrain, en lien avec les thématiques du SAGE de l'Audomarois.

Le rapport d'activité 2024 a été distribué aux membres titulaires et suppléants présents.

La séance prend fin à 19h15, Monsieur Alain MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,
Alain MEQUIGNON



Le secrétaire de séance,
JEAN-MICHEL BOUHIN